

TEST D'ENTREE EN FORMATION ATE

2 dossiers à envoyer

Conformément au règlement, les candidats doivent envoyer leur dossier d'inscription papier à **FFE Formation** 15 jours (dernier délai) avant la session d'examen.

Pièces à fournir :

- photocopie de leur pièce d'identité et de leur licence compétition à jour ,
- photocopie de leur galop 6 (en intégralité) si ce n'est pas mentionné sur la licence.
- d'une attestation de sept jours de randonnée dont quatre sans retour à la base de départ si ce n'est pas validé sur leur carnet électronique.
- de la photocopie de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civique de niveau 1/ PSC1, ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours / AFPS ou du Brevet National de Secourisme / BNS à l'exclusion de tout autre diplôme – le Sauveteur Secouriste du Travail / SST et les premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables.
- Lettre de motivation.

*Ces documents doivent être également envoyés au **CRE Bretagne**, 3 semaines avant la date de session d'examen, accompagnés du règlement des droits d'inscription à l'examen d'entrée qui sont de : 54 €.*

Tout candidat au dossier incomplet ou non reçu sera dés inscrit et ne pourra participer à l'examen.

FFE FORMATION
Parc Equestre
41600 LAMOTTE BEUVRON

CREB
5,bis rue Waldeck Rousseau
BP 307
56103 LORIENT